



SERMON QUINZIEME*

HEBREUX XII. V. 16. 17.

* Pro-
nomé
à Cha-
renton
le 21.
Octo-
bre
1668.

16. *Que nul ne soit paillard, ou profane comme Esau ; qui pour une viande vendit son droit d'aïnesse.*

17. *Car vous savez que mesme puis apres desirant d'heriter la benediction, il fut rejeté. Car il ne trouva point lieu de repentance, bien qu'il l'eust demandée avecque larmes.*



HERS FRERES ;

L'histoire de Iacob & d'Esau, que Moyse nous a décrite avec beaucoup de soin dans la Genese, est digne d'une grande consideration pour les merveilles qu'elle contient. Vous y voyez deux freres jumeaux, conçus dans un mesme sein & engendrez d'un mesme Pere, naistre ensemble a une mesme heure, avec un naturel, & des inclinations

G g si con-

fi contraires, que le jour n'est pas plus opposé a la nuit, que l'une de ces deux personnes l'est a l'autre. Iacob est doux & paisible : Esau violent & brutal ; l'un aime le repos ; l'autre ne se plait que dans le tracas & dans le trouble. L'un est religieux & craignant Dieu , l'autre profane & impie. Je laisse là pour cette heure le secret de l'Electiion de Dieu que S. Paul nous remarque ailleurs dans la difference de la condition de ces deux enfans qui quelque égaux que la Nature les eust faits dans le reste , reüssirent neantmoins tout au contraire l'un de l'autre ; *afin* (dit ce grand Apôtre) *que le propos arresté selon l'Electiion de Dieu demeurast non point par les œuvres mais par celui qui appelle*. Pour ne point entrer dans ce grand & impenetrable mystere & ne toucher qu'aux choses, que cette histoire sacrée expose en veüe aux plus communs esprits, où est celui qui n'y apperçoive pour peu qu'il la confidere, la vanité de ceux, qui font dependre les qualitez, les mœurs, & comme l'on parle dans le monde, la fortune de tous les hommes, de l'état, où est le ciel au moment de leur conception, & de leur naissance

Rom.

9. 10.

11. 12.

fance & des bons ou mauvais aspects des étoiles, qui y president? A leur conte la nature & la vie de Iacob & d'Esau devoit estre parfaitement semblable l'une a l'autre, puis que les mesmes astres & dans une mesme disposition éclairerent leur conception & leur naissance; Et cependant jamais il ne fut rien de plus differend, que le genie, la vie & la fin de ces deux freres. Ce mesme tableau nous decouvre aussi combien est folle la presumption que les Iuifs ont de leur sang, s'imaginant que le Royaume de Dieu y est attaché, & que pour y avoir part c'est assez d'estre descendu d'Abraham. Le profane Esau non seulement nay d'Isaac, mais encore nourri & élevé dans sa maison nous montre combien tous ces avantages de la chair & du sang sont foibles contre la corruption de nôtre nature, & combien inutiles sans la grace de Dieu. Mais l'exemple d'Esau qui par un juste & immuable jugement de Dieu pour avoir méprisé sa primogeniture, en perdit tous les droits, nous enseigne combien nous devons priser, & avec quelles jalousies nous devons conserver l'honneur que le Seigneur nous a fait de nous

appeller dans l'Eglise de ses premiers
 nais a l'esperance de sa Royauté & de sa
 sacrificature glorieuse. C'est a ce des-
 sein mes Freres que S. Paul nous met au-
 jourd'huy cette ancienne histoire de-
 vant les yeux. Apres avoir banny les
 impuretez de la fornication du milieu
 de nous comme nous l'expliquasmes
 dans nôtre derniere action, il nous def-
 fend en suite la profaneté comme la
 vraye source des ordures de la chair &
 des autres vices. *Que nul (dit-il), ne soit
 profane comme Esau, qui vendit son droit d'ai-
 nesse pour une viande; Car vous savez, que
 puis apres desirant d'heriter la benediction,
 il fut rejeté. Car il ne trouva point lieu de re-
 pentance, bien qu'il l'eust demandée avec que-
 larmes.* Vous voyez que dans ces paro-
 les il nous represente en Esau premie-
 rement une marque de cet esprit profa-
 ne, dont il veut que nous soyôs exempts;
 laquelle paroist clairement dans l'une
 des actions de cet homme; *c'est qu'il
 vendit son droit d'ainesse pour une viande.*
 Puis en second lieu il nous fait souvenir
 de la juste peine de sa faute; c'est qu'il
 fut privé de la benediction de son Pere,
 l'un des principaux droits de cette aines-
 se

se qu'il avoit si peu estimée, que de l'échanger avec un potage, n'ayant jamais peu obtenir de son Pere, quelque priere qu'il luy en fist de rien changer de ce qu'il avoit fait avec Iacob a qui il avoit donné la benediction deuë a l'aîné de sa famille. Ainsi nous aurons deux choses a traiter dans cette action, si le Seigneur le permet, Premièrement l'action profane d'Esau, & puis en second lieu sa punition. Et quant a ce que l'Apôtre dit d'entréc en general, *Que nul ne soit profane* nous defendant qu'il n'y ait point de profanes entre nous, tout de mesme qu'il en a banny les fornicateurs au commencement, il n'est pas besoin de nous arrester a vous en expliquer le sens, chacun sachant assez, ce que l'Ecriture entend par ce mot, appellant *profanes* tous ceux qui ont de mauvais sentimens de la religion & de la parole de Dieu, en un mot les irreligieux & les impiés, & ceux encore qui bien qu'ils ne soient pas venus jusqu'a ce degré d'impieté, ont neantmoins peu d'estime & de respect pour les choses de Dieu. Dans le Vieux Testament ce nom est aussi donné par les interpretes Grecs a ceux qui

Gg 3 étoient

étoient souillez de quelque ordure ou pollution légale & a qui il étoit deffendu a cause de cela d'entrer dans le temple ; & de se trouver aux services que l'on y rendoit a Dieu , jusques a ce qu'ils se fussent purifiez. Et c'est encore au mesme sens que les chairs deffenduës par Moÿse y sont aussi appelées profanes, comme quand le Seigneur se plaint que les Sacrificateurs n'ont point mis de difference *entre la chose sainte & la chose profane*, où vous voyez qu'il oppose les choses *saintes* aux *profanes*. Et comme par les premiers il entend celles dont la loy permettoit aux Juifs de se servir soit dans la religion soit aussi dans leur vie particuliere, ainsi il appelle *profanes* ; celles dont l'usage y étoit defendu. Maintenant sous la grace où toute cette difference externe & charnelle a esté abolie par l'Evangile, & où le service de Dieu a esté réduit a la vraye pieté & sainteté, on nomme profanes ceux qui ont l'ame souillée ou de sentimens contraires a la Divinité de l'Evangile, ou d'irreverence & de mépris pour les choses de la religion. Mais l'exemple du profane Esau, & ce que nous serons obligez de rapporter

Ezech.
21. 26.

porter sur son sujet éclaircira assez le sens de cette parole. L'action que l'Apôtre nous en met en avant & a raison de laquelle il le condamne, le rangeant avecque les personnes profanes, est *qu'il vendit son droit d'ainesse pour une viande*. Vous en savez l'histoire, que Moïse raconte exactement avecque toutes ses circonstances qu'Esau, qui étoit grand ^{Gen.} chasseur & passoit la pluspart de son ^{25. 28.} temps a la campagne dans cet exercice ^{29. 34.} violent, étant un jour revenu au logis las & fatigué de ce travail treuva Jacob occupé a cuire un potage de lentilles, & que pressé de la faim il luy demanda qu'il le luy donnast. Que son frere s'y accordant a condition qu'il luy cedast son droit d'ainesse, Esau ne songeant qu'a satisfaire son ventre fut si brutal qu'il y consentit & qu'il confirma le marché par la religion du serment qu'il y interposa, en étant requis par Jacob, & n'allegant autre raison d'une facilité si lasche, que cette ridicule excuse digne d'un porceau plutost que d'un homme. *Voicy je m'en vay mourir, A quoy me servira le droit d'ainesse* ? L'Escriture pour marquer sa brutalité & son insensibilité pour l'hon-

neur & pour la pieté apres avoir fait ce recit, le conclut par ces paroles, *il mangea, il beut, il se leva & s'en alla*, c'est-à-dire qu'il ne fut non plus touché de la folie qu'il venoit de faire que s'il eust pris simplement son repas a l'ordinaire. Sur quoy Moyse nous montre enfin le crime de son action & la qualifie de son vray nom; *Ainsi* (dit-il) *Esau méprisa son droit d'ainesse*. Ce fut le vray principe de sa faute. S'il eust eu le respect qu'il devoit pour ce droit d'ainesse dont Dieu l'avoit avantaagé dans la famille de son Pere, jamais il ne fut tombé dans cette lacheté si brutalle que d'acheter un potage de lentilles si chèrement, preferant le court & peu durable contentement de son ventre a une dignité si glorieuse, qu'étoit celle d'estre le premier nay de la maison du Patriarche Isaac. icy vous me direz que cette action d'Esau montre bien a la verité qu'il méprisa son droit d'ainesse comme Moïse le dit expressement, mais qu'il ne paroist pas encore qu'il doive pour cela estre tenu pour un *profane*, qui est l'eloge que l'Apôtre donne a son crime, parce que le profane peche contre les choses de la religion, il les méprise

méprise & ne les traite pas avec que la reverence qui leur est deuë; au lieu que le droit d'ainesse que méprisa Esau, étoit un avantage charnel, temporel, & mondain, qui semble n'avoir rien de commun avecque la religion & les choses divines; jusques-là qu'il se peut faire que le mépris d'un bien de cette nature, fera quelque fois une action de piété & de religion; comme quand un fidelle aime mieux estre priué des biens annexez a la primogeniture d'une maison dont il est le premier nay, que de renoncer au Christianisme ou que de faire quelque chose contraire a sa Religion. Que l'on appelle donc (direz-vous) Esau brutal d'avoir changé avec un potage les avantages que luy donnoit son ainessé dans une maison aussi riche, aussi abondante & aussi honorable, qu'étoit celle d'Isaac son Pere; qu'on le nomme gourmand & trop attaché au plaisir de son corps, d'avoir preferé des lentilles a son honneur; Qu'on l'accuse mesme d'ingratitude & de méconnoissance enuers son Pere, d'avoir mis a un si bas pris le bonheur qu'il avoit d'estre l'aisné de sa famille

le

le qu'on le condamne enfin d'une stupidité & legereté d'esprit insupportable; de n'avoir esté touché d'aucun sentiment d'une si lourde faute, apres l'avoir commise, de n'avoir pas dit au moins alors ce que l'histoire raconte que quelques Grecs que la soif contraignit de se rendre a l'ennemy dirent autrefois dans vne occasion semblable quand ils s'écrierent apres avoir beu & étanché leur soif. Ah! quel bien avons nous perdu pour un si petit & si court plaisir, au lieu qu'Esau apres avoir perdu tous les droits de son ainesse pour une viande de nul prix s'en soucia si peu qu'il n'en gemit pas seulement; Mais se leva & s'en alla n'estant non plus en peine de la folie qu'il venoit de faire que s'il eut fait vne chose fort raisonnable; Il est vray qu'on luy peut justement faire tous ces reproches; on ne sauroit l'en laver ny l'excuser, ou nier qu'il ne les ait meritez: Mais avecque tout cela il ne paroist pas que s'il n'y a autre chose, on ait sujet de le tenir pour un profane puis que sa faute ne fait tort a personne qu'a luy mesme, sans blesser au moins qu'il paroisse le respect deu a la Religion & aux choses divines.

Chers

Chers freres pour resoudre cette difficulté & justifier le jugement que l'Apôtre fait icy de l'action d'Esau, je ne m'arrestera y pas a ce que les Iuifs rapportent des vaines traditions de leurs Peres sans aucun solide fondement dans l'Ecriture qu'Esau ce mesme jour qu'il fit cet infame marché avec son frere, avoit tué un homme & violé une fille qui ne luy étoit encore que promise, & qu'il fut cause qu'Abraham son grand pere mourut au mesme jour, sa vie ayant esté accourcie cinq ans a son occasion, & que c'est la raison pourquoy Iacob faisoit cuire des lentilles, toute la maison estant en deuil pour la mort d'Abraham s'imaginans que la coustume que leurs Rabbins leur ont laissé de manger des lentilles en temps de deuil étoient en usage des le temps des Patriarches. Je laisse là ces contes, qui ne sont dignes que de la Rate des Iuifs. Je n'employeray pas mesme ce qu'ils ajoutét avec beaucoup plus d'apparence, que la raison qu'Esau mit en avant pour vendre sa primogeniture, sent l'impieté, & montre qu'il ne croyoit pas la vie à venir que nous attendons en l'autre siecle, le grand fondement de
notre

nôtre Religion quand il dit *voicy je meurs.*
A quoy me servira le droit d'ainesse? Supposant que le soin & le respect de son ainesse, ni les autres bonnes & honestes pensées ne servent qu'en cette vie, quelles ne sont d'aucun usage pour l'autre. En effet il est vray que les impies abusent de cette méchante pensée pour preferer la puissance des choses du monde quelque courte & legere quelles soient aux interets de la pieté de l'honesteté & de la Religion, comme vous voyez dans ces paroles des profanes assez semblables a celles d'Esau qui sont rapportées par Esaïe & apres luy par Saint Paul *mangeons & bevons; Car demain nous mourrons.* Toute la vie d'Esau fonde assez cette pensée, son mariage avec des femmes étrangères & Hetiennes qui furent en amertume a son pere & a sa mere, son humeur violente, meurtriere & dénaturée contre son propre frere, & le reste de sa conduite montre clairement, que c'estoit un homme sensuel & mondain, tout attaché a la chair, & au siecle present, sans avoir aucun égard aux esperances de celuy qui est a venir. Neantmoins nous n'alleguerons rien de tout cela

cela pour cette heure, parce qu'il n'est pas nécessaire. Sa seule action icy rapportée dans nôtre texte, *qu'il vendit son droit d'ainesse pour une viande* justifie suffisamment, qu'il étoit *profane*, & que S. Paul a eu raison de luy donner ce nom. Si la famille de Jacob n'eust rien eu de plus que les maisons communes des autres hommes du monde; j'avouë que les objections que nous avons représentée, auroient beaucoup d'apparence. Mais il en est tout autrement. La maison de ce Patriarche étoit la maison de Dieu, son temple sacré, où il se manifestoit par ses promesses & par ses oracles; & où il étoit servy purement selon ses ordres, sans cette infame idolatrie, qui souilloit alors toute la terre. Si Esau eust eu a cœur la verité, & la religion asseurement il n'eust pas fait si peu d'état de l'honneur qu'il avoit d'être nay le premier dans cette famille, avecque le droit d'en estre un jour le chef, & le premier & principal heritier. Vendant ce grand & précieux avantage pour une chose de néant, il témoigne clairement, qu'il ne contoit pour rien la Sainte & divine religion qui faisoit la principale & unique

que dignité de cette famille. A cela il faut encore ajoûter que la promesse particuliere de posséder un jour la terre de Canaan, faisoit partie de la religion d'Isaac & de ses enfans. Si Esau eust tenu cette promesse pour une verité ferme, constante & immuable, comme elle l'étoit en effet; comment eust il joiué pour des lentilles, la plus noble portion que son aïnesse luy promettoit dans ce précieux heritage? Outre cela, qui est déjà beaucoup, il faut aussi considerer, qu'encore que Canaan, & les autres biens de la maison d'Abraham & d'Isaac son Fils, fussent de leur nature des choses terrestres & temporelles, neantmoins elles en representoient d'autres immuables & eternelles; le ciel & le salut de Jesus Christ, & en étoient autant de gages & d'asseurances, & a cet égard on peut dire qu'elles étoient spirituelles, sacrées & religieuses; au mesme sens que Saint Paul appelle *la manne* de l'ancien Israël, *une viande spirituelle* & l'eau de son rocher, *un breuvage spirituel*. Et bien que le mystere en fût encore alors caché, le Soleil de justice qui les a éclaircis, ne s'étant levé que long-temps depuis

puis, neantmoins cela mesme que Dieu les promettoit en vertu d'une alliance qui devoit estre quelque jour la benediction du monde les rendoit des lors mystiques & venerables aux ames religieuses ; si bien qu'Esau, qui n'y eut aucun égard, vendant laschement les droits singuliers que son ainesse luy donnoit dans la possession de ces choses, montre clairement, qu'il n'en avoit aucun sentiment ni de toute la Religion, qui y étoit attachée. I'en dis autant de la parole que Dieu avoit donnée a Abraham & a Isaac, que d'eux naistroit une certaine posterité *ou semence en laquelle toutes les nations de la terre seroient un jour benites, qui est la promesse du Messie, & du salut* qu'il a acquis au monde, cette promesse regardoit Esau, comme le premier nay d'Isaac. Si donc il l'eût embrassée avecque foy, comme l'y obligeoit la religion de la maison de son Pere, il n'eust pas été possible qu'une si grande & si glorieuse esperance de voir naistre le Sauveur de toutes les nations de la terre de son sang de celuy de ses descendans, ne luy eût fait aimer & estimer plus que toutes les choses du monde la primogeniture,

nitute , qui luy donnoit droit de se promettre un si grand & si glorieux honneur. Mais il paroist encore par toute cette histoire , que c'étoit un des plus considerables avantages de laisné au dessus de ses freres , de recevoir le premier de la bouche de son Pere une benediction toute particuliere , & Isaac étant Prophete , il ne pouvoit en donner une qui ne fût efficace & divine. Esau luy mesme tout profane qu'il étoit, quand le temps de la recevoir fut venu, ne laissa pas de la desirer & de regretter amerement d'en avoir esté privé. Quand donc il méprisa son aisnesse il ne songeoit pas a cette benediction; & ce qu'il n'y songea pas, montre bien qu'il n'avoit que peu ou point de foy pour la grace de la Prophetie donnée de Dieu a son Pere ; ni pour la verité de sa religion, autrement le desir & l'esperance d'une si grande & si avantageuse benediction luy eût tellement remply le cœur, que jamais il ne se fût dépoüillé, pour quoy que c'eust esté des droits de son aisnesse d'où elle dépendoit uniquement comme il l'apprit par une triste experience. Enfin il faut encore ajoûter a tout ce que je viens de dire

de dire la commune tradition des Juifs, que la sacrificature étoit l'un des avantages de l'ainesse avant que Dieu par une ordonnance expresse eût attaché cette dignité à la seule maison d'Aaron; si bien qu'avant cette Loy, dans chaque famille il n'y avoit que le premier nay, à qui il fût permis apres la mort du Pere, & peut être aussi en son absence d'offrir des sacrifices à Dieu, & d'administrer les autres parties de son service solennel. Cette tradition est fort ancienne : Car Saint Ierome a témoigné il y a déjà pres de treize cens ans, que dès son temps elle étoit commune entre les Rabbins des Juifs ; Et de là vient que les deux vieux Paraphrastes Caldéens expliquant ce qui est raconté au vingt-quatrième Chapitre de l'Exode, avant que la Sacrificature eût été baillée à Aaron, que Moïse envoya de jeunes gens des enfans d'Israel qui offrirent des holocaustes & sacrifierent des sacrifices de prospérité au Seigneur, entendant conformément l'un & l'autre par ces jeunes hommes d'Israel les premiers nays des familles des tribus de ce peuple, & traduisent expressement le mot de jeunes hommes par celuy de premiers

Hh nays

Exod.
24. 5.
Jonat.
& Onkel en leur Targ.
sur le mesme lieu.

nais , & le dernier des deux en rend la raison disant que cela se fait ainsi, parce que les Sacrificateurs du sang d'Aaron n'étoient pas encore instituez. Or on ne doute point que ces deux Paraphrastes ne soient tres-anciens, jusques là que l'on tient que Ionathan le premier des deux vivoit avant la venuë du Seigneur, & Onkelos qui est le second un peu apres. Et certes il semble, que c'est a cette tradition que se rapporte ce que Dieu dit & repete tant de fois dans la Loy, que tout premier nay luy appartient, celuy de la beste & celuy de l'homme assavoir le premier pour estre ou sacrifié ou racheté, le second pour sacrifier, & ce qu'il dit nommément dans le livre des Nombres, qu'il a pris les Levites pour le servir pour tout premier nay, qui ouvre la matrice d'entre les enfans d'Israel, signe evident que tous les aînez d'Israel dans cette substitution des Levites en leur place eussent deu chacun en la maison de son Pere celebrer & administrer le service divin qui étoit la charge des Levites. Ce que quelques uns alleguent contre cette tradition, n'est pas considerable. *Abel & Abraham* (disent

*Gen. 4.
3: 4.*

(disent-ils) offrirent des sacrifices a Dieu, bien qu'ils ne fussent pas premiers nais de leur maison , je répons que l'Ecriture dit que Caïn & Abel offrirent des sacrifices au Seigneur comme elle dit souvent dans la Loy, que les pecheurs offrent des holocaustes & des Victimes a Dieu, non qu'ils les immolassent eux mesmes ; mais parce qu'ils les faisoient immoler & presenter a Dieu par les mains du Sacrificateur en leur nom & de leur bien. Qui empeche que l'on ne prene au mesme sens ce que nous lisons de Caïn & d'Abel qu'ils offrirent, pour signifier qu'ils prirent chacun de ses biens des offrandes que leur Pere Adam sacrifia a Dieu pour eux & en leur nom. Et quant a Abraham Dieu l'ayant arraché de la maison de son Pere , de son Pays , & de son parentage , pour établir son service repurgé des ordures de l'idolatrie des Caldéens , d'où il étoit issu , il ne faut pas trouver étrange qu'il l'ait revestu de l'honneur de la Sacrificature , dont ceux de sa famille s'étoient rendus indignes par leurs erreurs & leurs faux services directement contraires a la verité & volonté du Seigneur. Puis

Hh 2 donc

donc que la Sacrificature avecque le soin & l'intendance des choses de la religion, étoit le principal & le plus honorable de tous les droits de la primogeniture, vous voyez qu'Esau découvroit que son cœur étoit tout a fait profane, & qu'il ne tenoit aucun conte du service divin, puis qu'en vendant son aînesse pour une chose de neant, il renonça par mesme moyen a toute cette dignité sacerdotale. A quoy j'ajoute encore qu'il témoigna aussi par là; qu'il ne faisoit non plus aucun état de ce glorieux commerce, que son Pere avoit avec Dieu qui l'honora quelque fois de la Prophetie, son aînesse luy pouvoit faire esperer ce bien, puis qu'elle l'établisoit successeur d'Isaac. En effet vous voyez que Iacob à qui ce miserable en avoit vendu le droit, jouit de ce privilege, Dieu luy continuant l'honneur qu'il avoit fait a ses Peres, Abraham & Isaac & se communiquant souvent a luy comme nous le lisons dans son histoire.

Ainsi vous voyez mes Freres, combien de raison a eu l'Apôtre de donner le nom de *profane* a Esau, puis qu'il avoit méprisé

méprisé les choses de Dieu & de sa religion en tant de sortes. Considerons maintenant quelle fut la peine de son péché. Saint Paul nous l'enseigne dans la seconde partie de nôtre texte ; *vous savez* (dit-il) *que mesme puis apres desirant d'heriter la benediction , il fut rejeté.* La benediction que l'Apôtre entend , est celle que les Peres se voyant a l'extrémité de leur vie, avoient accoûtumé de donner au premier nay de leurs enfans, l'établissant par leur declaration , par leurs vœux & par leurs prieres à Dieu dans les droits de leur primogeniture pour en joiür aussi-tost que la mort leur auroit fermé les yeux. C'est ainsi qu'Isaac en voulut user long-temps apres qu'Esau eust vendu son droit d'ainesse a Jacob pour un potage de lentilles. Car soit que ce bon Patriarche n'en feust rien soit qu'il en eût connoissance , mais qu'emporté par la force de l'amour paternelle qu'il avoit pour luy , il le dissimulast ; tant y a que se sentant tellement affoibly de vielleffe , qu'il n'esperoit pas de pouvoir encore vivre beaucoup de temps sur la terre , voulant pourvoir a la paix de sa famille , il appela Esau , &

luy commanda d'aller a la chasse & de luy apprester a manger de sa venaison, afin (dit-il) que mon ame te benie avant que je meure. Esau ayant oublié le profane mépris qu'il avoit fait de l'ainesse a qui cette benediction appartenoit, & de la vente qu'il en avoit passée a son Frere, ou s'imaginant peut-estre que tout cela ne devoit passer que pour un jeu, ou pour une galanterie de jeunesse sans aucun effet, fut bien aise de la bonne disposition de l'esprit de son pere envers luy, & desirant d'en profiter, se hastia de faire ce qu'il luy avoit commandé. Mais il fut bien trompé dans ses folles & injustes imaginations. Car la mere, qui n'avoit pas perdu une parole de tout ce qu'Isaac avoit dit a Esau, dont la violence & la mauvaise conduite luy étoit insupportable, fit prendre a Jacob, qu'elle aimoit grandement, les habits de son frere, & le déguisant au mieux quelle peut & ayant appresté de la viande, selon l'appetit de son mary, elle fit si bien que Jacob se presenta à son pere en cet équipage, feignant d'estre Esau. Le Saint homme, qui avoit perdu la veuë deceu par les habits d'Esau, qu'il reconnoissoit au

au toucher, le crut & luy donna la benediction la plus avantageuse qu'il luy fut possible, l'établissant son vray fils aîné avecque tous les droits qui appartenoient a cette qualité. Esau revenu de sa chasse se presenta a son pere avecque la venaison, qu'il luy avoit préparée. Mais il fut bien surpris d'apprendre ce qui s'étoit passé, & outré de douleur se mit aux cris & aux plaintes contre son frere. Mais inutilement : Car Isaac apres l'étonnement, que cet étrange succez luy donna d'abord, étant rentré en luy mesme & se souvenant sans doute de l'oracle que Dieu avoit autrefois rendu a Rebecca sur ses deux jumeaux avant mesme qu'ils fussent nais, luy predisant que le plus grand serviroit le moindre, reconnut enfin que tout ce-cy étoit arrivé par la disposition de la providence de Dieu, qui fait acheminer toutes choses au point, qu'il luy plaist ; avec une telle efficace, que les foiblesses mesmes de ses creatures aydent à leur succez. Et bien qu'Isaac eut senty dès le commencement par un instinct de Dieu que la benediction, qu'il avoit donnée a Iacob tiendroit, & qu'il

Gen.
27. 33.

eust nettement prononcé a Esau que ce-
 luy a qui il l'avoit donnée seroit benit,
 c'est-a-dire que Dieu accompliroit tout
 ce qu'il luy avoit souhaité; neantmoins
 Esau ne laissa pas de le presser avec de
 nouvelles instances, & de faire tous ses
 efforts pour obtenir de luy ce qu'il desi-
 roit. Isaac demeura ferme; Et c'est ce
 que signifie l'Apôtre, quand il dit qu'Esau
fut rejeté, c'est-a-dire que son Pere luy
 refusa constamment la benediction qu'il
 luy demandoit. L'Escriture dit, qu'Esau
 outre les prieres tres-ardentes y em-
 ploya aussi les larmes, élevant sa voix d'u-
 ne fasson pitoyable; mais sans que ja-
 mais Isaac voulût rien retracter de la be-
 nediction qu'il avoit donnée à Iacob.
 C'est ce que touche l'Apôtre dans les
 dernieres paroles de nôtre texte, ou par-
 lant d'Esau, *Car il ne trouva point de lieu
 de repentance* (dit-il) *bien qu'il l'eût de-
 mandée avecque larmes.* L'ambiguité du
 mot de repentance, qui se peut rap-
 porter ou a celle d'Esau, ou a celle d'I-
 saac, est cause que les interpretes en-
 tendent ces mots en deux fassons. Mais
 bien que la premiere ait esté suivie par
 de grands auteurs, il me semble pour-
 tant

tant que la seconde est beaucoup plus commode & plus facile. Le sens de l'Apôtre est donc qu'Esau ne peut faire revoquer a son pere la benediction qu'il avoit donnée a Jacob, qu'il n'y eust pas moyen de luy faire rien changer en ce qu'il avoit dit en sa faveur. Car se *repentir* dans l'Ecriture se prend souvent pour dire changer d'avis, & de conduite, casser ce que l'on avoit ordonné, dit ou fait, ou resolu. Esau *ne treuva point de lieu de repentance*. Il n'en treuva point dans l'esprit de son pere, qu'il n'y eut pas moyen de faire changer. Il luy demanda avecque larmes qu'il retractast la benediction qu'il avoit donnée a Jacob. Mais en vain, ses prieres & ses larmes ne peuvent avoir de lieu ; Elles trouverent son cœur fermé ; elles n'y peurent entrer. Ainsi quand l'Apôtre dit qu'Esau la demanda, il entend qu'il demanda la repentance de son pere en sa faveur, c'est-a-dire qu'il demanda que son pere changeast sa disposition & qu'il cassast la benediction donnée a Jacob ; comme obtenuë par surprise , & la transportast a Esau comme a son vray fils aisné. Car
de

de rapporter cecy a la *benediction*, il y a peu d'apparence le mot étant trop éloigné, au lieu que le mot de repentance est le plus proche, & il semble qu'on ne peut rapporter la demande d'Esau ailleurs sans faire violence au texte. Ce sens est conforme a ce que l'ancienne Ecriture dit de cette histoire où nous voyons Esau, ne rien oublier pour faire changer d'avis a son pere, au lieu qu'elle ne dit rien de sa repentance, au contraire elle témoigne expressement qu'Esau fut si peu mortifié de ce mauvais succez qu'il couva en son cœur une haine furieuse contre son frere, jusques-là que pour se venger de luy il prit la resolution de le tuer durant les jours du deuil de son pere. Mais Dieu y pourveut, & conserva son ouvrage. Il ne faut point alleguer contre cela qu'il semble qu'Isaac ait changé, puis qu'apres avoir refusé a Esau ce qu'il demandoit, il ne laisse pas de luy promettre que *son habitation sera dans la graisse de la terre & dans la rosée du ciel d'enhaut, & qu'il viura par son épée*; comme nous le lisons dans la Genese. Car cela n'est rien moins, que la benediction que vouloit Esau. Il vouloit celle

Gen.
27. 39.

le du premier nay, qui demeura a Jacob, ce qui est promis a Esau n'en casse aucune clause ; Au contraire il la confirme clairement , luy predictant en propres termes qu'il servira son frere. Et bien loin de rien changer en ce qu'il avoit donné a Jacob , quelques jours apres l'envoyant en Mesopotamie de Syrie pour éviter la fureur d'Esau, il luy confirma encore une fois sa benediction, priant le Dieu tout puissant de luy donner a luy & a sa posterité la benediction d'Abraham, & l'heritage qu'il luy avoit promis. En effet les choses furent ainsi accomplies. Car Jacob devint un grand peuple, qui de son nom fut appelé Israëel, & conquit sous la conduite de Dieu toute la terre de Canaan, y regnant dans une grande gloire, au lieu qu'Esau laissant la maison, la religion, & les esperances de ses peres, s'establit pres de la mer d'Arabie & laissa son nom au pays & a la mer, que l'on appella le pays , & la mer d'Edom , c'est-a-dire la mer Rouge ; C'est ce que les Grecs & les Latins appellent le pays d'Idumée. La nation descenduë d'Esau s'y maintint par l'espée , y vivant en voleurs & en bandoliers, par leur espée comme Isaac l'avoit

predit, & bien qu'heritiers de la passion aussi bien que de la fortune d'Esau leur pere, ils ayent cruellement hay les Israëlités & leur ayent fait aux occasions tout le mal qu'ils ont peu, enfin neanmoins du temps des Macabées ils leur furent assujettis & furent contraints de recevoir leur religion avec le joug de leur domination. Ainsi ces evenemens justifient clairement ce que dit l'Apôtre qu'Esau fut rejeité, & que la benediction qu'Isaac donna a Jacob, demeura ferme s'accomplissant punctuellement sans repentance & sans reavis, sans que rien de ce qu'il y avoit prononcé ayt esté changé. Chers Freres, faisons en nôtre profit, & apprenons par cet exemple a n'estre pas profanes, comme Esau, de peur de perdre comme luy la benediction & les avantages de la condition où Dieu nous a mis. Ne me demandez point quelle part vous pouvez avoir dans l'histoire d'Esau; & quel rapport vôtre vie a avecque la sienne. La chose est trop claire pour l'ignorer. Il étoit nay dans la maison d'Isaac; & l'ordre de cette naissance l'appelloit aux droits de la primogeniture, à la possession & jouissance de

de l'honneur & de l'heritage de son pere, de la Seigneurie de Canaan, de la sacrificature & de la Prophetie d'Abraham & d'Isaac, les plus hautes dignitez qui fussent dans le genre humain. Nous sommes des ingrats si nous ne reconnoissons que l'Évangile nous a mis dans la maison du Fils de Dieu son vray Isaac vraiment sacrifié sur la montagne de Moria pour nos pechez, le ris & la grand'joye de son peuple. Cet état où nous sommes est déjà heureux; puis que nous y voyons la lumiere de la verité de Dieu & y sommes nourris de sa manne, vivant de sa parole & goutant de sa paix; Mais tout cela est peu de chose au prix des grandes & glorieuses esperances où il nous appelle. Il nous promet de nous faire l'Eglise des premiers nais les premices de ses creatures, primogeniture dont les droits sont incomparablement plus excellens que ceux de la maison du vieux Isaac. Car cette divine aïnesse qui nous est proposée contient en soy non une principauté, mais un Royaume, & un Royaume non de Canaan ou de la terre, mais des cieux, éternel & incorruptible, une sacrificature sainte & spirituelle

rituelle pour vivre & comparoistre éternellement devant Dieu dans l'assemblée des Anges & des Saints, luy présentant nos louanges, nos remerciemens & nos adorations. La prophétie dont Dieu gratifia Abraham, Isaac & Jacob, n'étoit qu'une tres-petite ombre de cette bienheureuse & glorieuse vision, que nous aurons dans le Ciel, y contemplant nuë & a découvert, sans enveloppe & sans enigme, tous les mysteres de la sagesse, & toutes les merveilles de la puissance & de la bonté de Dieu. Ce grand & precieux heritage nous est si assuré que le Seigneur nous en parle comme si nous le possedions desja, nous disant par la

1. Pier.
2.9¹ bouche de S. Pierre, que nous sommes dés-maintenant *la generation élue, la sacrificature Royale, la nation sainte, le peuple acquis.* Mais fideles, ce divin joyau, cette perle d'un prix inestimable ne se donne pas aux pourceaux, aux profanes qui n'en connoissent pas le prix. Elle n'est que pour ceux, qui en ayant veu & admiré l'incomparable beauté, l'estiment ce qu'elle vaut, plus que tout le reste du monde; & qui comme ce sage & genereux marchand de la parabole, vendent
gaye-

gayement tout ce qu'ils ont pour l'acquérir, & croyent avoir fait un gain infiny de l'avoir a ce prix-là. Si le profane Esau fut privé par un arrest irrevocable de Dieu des droits de son ainesse pour en avoir fait peu d'état ; combien plus severement sera puny celuy qui aura méprisé le salut & le Royaume de Dieu. Si donc le crime d'Esau vous fait horreur ; si sa rejection vous fait pitié ; si vous ne pouvez lire ses cris & ses larmes sans estre touché de quelque compassion de son malheur, gardez vous de sa faute ; ayez pitié de vous mesme, pour ne pas souffrir une perte incomparablement plus grande que celle qu'il fit. Esau pour n'estre plus aîné dans la famille d'Isaac, ne laissa pas d'estre encore quelque chose apres cela, & de passer son temps dans ses chasses. Mais pour vous Chrétien, si vous sortez de la maison de nôtre Isaac, il n'y a plus de ressource pour vous ; nôtre condition n'a point de milieu ; Il nous faut necessairement estre ou parfaitement & eternellement heureux avecque luy, ou infiniment malheureux sans luy : Vous aurez beau crier & pleurer, ce crime est irremissible, vous ne trouverez point

point de lieu *de repentance en vôtre juge*, si vous attendez a vous repentir jusqu'au temps que Iacob recevra sa grande & souveraine benediction ; quand nôtre Isaac mais vivant & assis sur le trône de sa gloire, luy dira & a tous ses semblables ; *Venez les benis de mon Pere*, *Poste* *25.31.* *sedez en heritage le Royaume qui vous a esté préparé dès la foundation du monde*. N'excusez point vôtre faute, ne m'alléguez point, que vous ne faites pas si bon marché de vôtre ainesse qu'Esau fit de la sienne qui la vendit pour une soupe de lentilles. Vous vous trompez ; vous l'abandonnez encore a moins. Car si vous comparez le ciel, sa gloire & son éternité, que vous perdez, avec les plaisirs, les honneurs, & les biens que vous recevez, vous treuverez que tous ces biens pretendus qui vous éblouissent ne sont au fond que des lentilles, & mesme qu'ils ont encore moins de proportion avec ce que vous abandonnez pour les avoir, que les lentilles de Iacob n'en avoient avec que l'aisnesse d'Esau ; parce que d'un sujet finy & temporel a un autre aussi finy, & temporel, il y a quelque proportion, mais du finy, comme est le bien que vous recevez

cevez a l'infiny, comme est celuy , que vous abandonnez , il n'y en peut avoir aucune. Quant a la bassesse & pour mieux dire au neant de tout ce que le monde & la chair vous offre pour renoncer a vôtre vray bien, personne ne l'ignore. Ceux qui adorent ces vains objets , sont contraints de confesser eux mesmes , que ce ne sont que des figures qui passent , des idoles qui sous ces fausses apparences , dont elles frappent nos sens ne cachent que foiblesse & vanité , sans pouvoir donner aucun solide contentement, que ce sont des songes qui nous abusent, & a vray dire le songe d'un ombre. Leur fin & leur peu de durée nous justifient encore plus sensiblement ce que les sages mesme du monde en ont reconnu. Car quelque docteur , que trouvent en leur possession les avareux , les voluptueux , & les ambitieux ; ils ne peuvent douter , que tout ce faux & imaginaire tresor ne leur échappe bien tost des mains. La mort qui nous surprend tous les jours dans le moment, où nous l'attendions le moins s'avan-

ce fourdement & insensiblement , & leur enlevra certainement tout ce qu'ils ont , sans qu'il leur en reste autre fruit , que le regret & le repentir avecque les remors tranchans d'une miserable conscience. Comment sommes nous si mal avisez que de nous arrester a des choses si vaines ? de ne point songer a leur vanité , & a leur peu de durée ? Comment avons nous le cœur de les preferer au grand salut , que le Fils eternel de Dieu nous presente dans sa parole ? Comment ne voyons nous point la beauté & l'eternité de ce grand salut au jour de tant de lumieres qui nous éclairent. Certainement l'éclat en est si glorieux , qu'il n'y a que ceux , dont le Dieu de ce siecle a aveuglé les entendemens qui ne le voyent point. Prions donc le vray Dieu qu'il dissipe les fumées & les brouillards , dont le monde & l'esprit malin remplissent nôtre air. Qu'il nous donne de découvrir malgré ces funestes ombres la Divinité de son Fils , & la verité de sa gloire ; afin que saisis d'admiration & de respect , nous bannissions de nos cœurs toutes

toutes

toutes les pensées profanes de la chair & du sang, cherissant avec une profonde reverence & une ardente amour la grand' grace qu'il nous a faite, pour y perseverer constamment jusques a ce que selon ses promesses & nos esperances, il nous eleve de la grace en la gloire. Amen.

II 2 SERMON